

Image not found or type unknown



Cas de licenciement pour inaptitude

Par **shana8**, le **18/04/2008** à **11:32**

je suis dans une impasse !! je suis coiffeuse souffrant d'exzema qui est une maladie professionnelle la medecine du travail m'a rendu inapte hier pour danger immediat donc pas de 2 eme visite.. je nai pas declarer ma maladie a la securité sociale et dans mon cas un reclassement nest pas envisageable .. mon preavis est de deux mois suis incapable de le faire . mon employeur est il tenu de me les payer quand meme ? a part mes conges payés a quoi puis je pretendre beneficier? merci pour votre aide